



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique
à
la validation des acquis de l'expérience**

Affaire suivie par :
Emmanuel DIDIER
Jean-Michel ANOUX
Anne MALLURET
Delphine BONNAVENTURE
Tél : 06.38.43.47.65
Mél : jean-michel.arnoux@ac-nice.fr

Nice, le 07 octobre 2021

Le délégué académique à la formation professionnelle
à

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Mesdames et Messieurs les professeurs
des 1^{er} et 2nd degrés

S/c Messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs
des services départementaux de l'Education nationale

Objet : Validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP) dans le
CAPPEI – Session 2021

Références :

- Décret n° 2017-169 (10/02/17) modifié par le décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 créant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et fixant le cadre de la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10 février 2017 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 portant sur l'organisation de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Circulaire du 12 février 2021 publiée au BOEN n° 10 du 11 mars 2021 relative à la formation spécialisée et au certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Le décret 2017-169 modifié par le décret n° 2020-1634 a créé le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, commun aux enseignants du premier et du second degré, public et privé. Ce certificat, dénommé CAPPEI, est destiné à attester de la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il peut être désormais être obtenu par la VAEP. L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré qui maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ainsi que des compétences particulières et complémentaires du référentiel de compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.

L'obtention de la certification CAPPEI relève d'une démarche académique qui vise entre autre à constituer un réseau de personnes-ressources pour l'école inclusive et à qualifier les enseignants du premier et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

I - MODALITES D'EXAMEN

La validation du parcours de la VAEP se fera en trois étapes.

- 1) **Transmission par le candidat d'un dossier de recevabilité (Livret 1) qui permettra de vérifier si la demande est conforme avec les exigences de la démarche et les conditions énoncées au chapitre II « Conditions et modalités d'inscription ».**

En outre, ce dossier présentera, de manière synthétique, l'ensemble du parcours du candidat et devra mettre en exergue les activités mentionnées dans le référentiel professionnel de compétences d'un enseignant spécialisé.

- 2) **En cas de recevabilité du livret 1, un second dossier de validation, (Livret 2) devra être renseigné.**

Il mettra en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. Ce dernier devra y présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

- 3) **Présentation du dossier de validation (livret 2) et entretien avec un jury (15 minutes de présentation suivie de 45 minutes d'entretien).**

L'entretien portera notamment sur la connaissance des candidats des modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de leur capacité à prendre en compte les besoins des élèves dans leur pratique professionnelle et leur rôle de personne-ressource.

Un accompagnement à la préparation du dossier de validation et à la présentation devant le jury sera proposé aux candidats entre le 17 novembre 2021 et le 26 janvier 2022.

II - CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat devront remplir et renvoyer l'annexe 1 (livret 1) de la présente circulaire avant le 8 novembre 2021. Tout envoi de pièces effectué après cette date sera refusé et conduira à l'annulation de la demande de VAEP.

En cas de recevabilité du livret 1, le livret 2 (annexe 2) devra être rempli et renvoyé avant le 4 février 2022 sous peine d'annulation de la demande.

Lesdits dossiers sont à renvoyer à l'adresse suivante :

Rectorat – GIP FIPAN
DAVA
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

- 1) **Conditions pour postuler à la recevabilité du livret 1 :**

- Justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

- 2) **Ouverture des inscriptions :**

Livret 1 : Les inscriptions sont ouvertes à compter de la date de parution de la présente note académique jusqu'au 8 novembre 2021.

Livret 2 : Les inscriptions seront ouvertes à compter de la décision concernant la recevabilité jusqu'au 4 février 2022.

P.J. : Livret 1

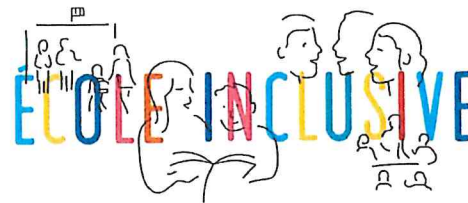
Pour le Recteur par délégation
Le Délégué Académique à la
Formation Professionnelle Initiale
et Continue
Emmanuel DIDIER

Emmanuel DIDIER



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Validation des acquis par la voie de l'expérience professionnelle **CAPPEI**

Dossier de validation des acquis de l'expérience d'un enseignement inclusif

Livret 1 : dossier de recevabilité de la VAEP

Date limite de réception : 08/11/2021

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Critères de recevabilité (l'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours) :

- Avoir exercé la fonction de professeur du 1^{er} ou du 2nd degré pendant une durée minimale de cinq ans,
- Dont une expérience minimale dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation de élèves en situation de handicap :
 - De trois ans à temps complet, ou
 - De trois à six ans à temps partiel avec un minimum de 50% des obligations réglementaires de service

Décision de la recevabilité de la candidature transmise avant le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Durée de validité de la recevabilité : 3 ans.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance (département ou pays) :

Le ____/____/____ à _____

Nationalité : _____

Adresse (n°, rue, avenue, etc.) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : ☐ domicile : _____ ☐ portable : _____

Courriel académique : _____@_____

VOTRE SITUATION ACTUELLE :

Administration : _____

Corps d'appartenance : _____

Grade : _____

Discipline (pour les professeurs du 2nd degré) : _____

Poste occupé au 07/09/2021 : _____

Ancienneté générale de service au 07/09/2021 : ____ années ____ mois ____ jours

EXPÉRIENCE DU CANDIDAT AU REGARD DU PROFIL RECHERCHÉ

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des compétences, des aptitudes professionnelles et des connaissances qu'il a acquis dans l'exercice d'une activité en qualité de professeur.

RECEVABILITE : recensement des services en tant que professeur.

Présentez dans le tableau ci-dessous tous les postes que vous avez occupés en tant que professeur en commençant par l'expérience la plus récente.

Indiquez dans la dernière colonne s'il s'agit d'une expérience sur un poste de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap en justifiant.

Période	Durée	Corps / emploi	Établissement / autre	Poste occupé	Poste de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Durée d'expérience en tant que professeur au 01/09/20__				Durée d'expérience dans la scolarisation d'élèves à BEP au 01/09/20__ :	

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

souhaite présenter un dossier de recevabilité de la VAEP (livret 1) conduisant à la délivrance du Cappei.

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier (livret 1)
- ☐ avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations*.

À _____, le ____/____/____

Signature obligatoire

* En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité.

Nombre total de pages du livret

(y compris la page de garde)